



CECIIA

CHAMBRE EUROPÉENNE DE COMMERCE, D'INDUSTRIE
ET D'INVESTISSEMENT AVEC L'AFRIQUE

NOTE D'ANALYSE · N° 1

L'ECO À L'ÉPREUVE DES FAITS

*Ce que la décision de Lungi engage,
ce qu'elle laisse ouvert, et ce qui se joue
pour le commerce et l'investissement euro-africains.*

JUILLET 2026
WWW.CECIIA.EU

Ce qu'il faut retenir

Réunis le 19 juillet 2026 à Lungi, en Sierra Leone, les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest ont réaffirmé leur engagement de lancer l'Eco en 2027, en retenant une mise en œuvre graduelle. Cette note établit ce que la décision engage précisément, distingue les faits des interprétations qui circulent, et analyse les conséquences pour les entreprises et les investisseurs des deux continents.

CINQ CONSTATS

Premier. Le principe d'un lancement en 2027 est confirmé, mais avec un changement de méthode : la monnaie sera lancée d'abord par les États remplissant les critères de convergence, les autres étant accompagnés pour les rejoindre ensuite.

Deuxième. Le régime de change de la future monnaie n'est pas arrêté. Trois options restent sur la table. L'idée répandue selon laquelle l'Eco aurait mécaniquement la valeur de l'euro procède d'une confusion entre deux projets distincts, que cette note démêle.

Troisième. L'obstacle central n'est ni symbolique ni politique : il est de convergence macroéconomique. Peu d'États satisfont simultanément l'ensemble des seuils retenus.

Quatrième. Les gains attendus sont réels et mesurables pour les entreprises : réduction des coûts de change et de transaction, comparabilité des prix, allongement des horizons d'investissement, approfondissement des échanges régionaux aujourd'hui structurellement faibles.

Cinquième. Une infrastructure de paiement continentale progresse en parallèle et produit déjà des effets, indépendamment du calendrier monétaire. Elle mérite l'attention des entreprises autant que l'Eco lui-même.

INTRODUCTION

Une décision qui mérite d'être lue précisément

Peu de sujets économiques suscitent, en Afrique de l'Ouest comme en Europe, autant de commentaires et aussi peu de lecture attentive des textes. Le projet de monnaie unique ouest-africaine, engagé formellement depuis 1983 et plusieurs fois reporté, concentre à la fois des attentes considérables et des raccourcis analytiques qui en brouillent la compréhension. La décision prise à Lungi le 19 juillet 2026 est de celles qui appellent une lecture rigoureuse plutôt qu'un commentaire rapide.

Cette note ne prend pas position dans les débats de souveraineté monétaire qui traversent la région. Ces débats appartiennent aux sociétés et aux décideurs ouest-africains, et à eux seuls. Notre objet est différent et strictement délimité : établir les faits, clarifier les points techniques qui font l'objet de confusions, et analyser

ce que les différentes configurations possibles impliqueraient pour les échanges, l'industrialisation et l'investissement entre l'Europe et l'Afrique. C'est le rôle que la CECIIA s'est donné : produire de l'information utile aux décisions économiques, sans se substituer à ceux qui portent les décisions politiques.

PREMIÈRE PARTIE

Une géographie monétaire fragmentée

Comprendre l'enjeu de l'Eco suppose de partir de la situation réelle. L'espace de la CEDEAO ne connaît pas une, mais plusieurs configurations monétaires, dont la coexistence constitue en elle-même un obstacle à l'intégration économique.

Huit États forment l'Union économique et monétaire ouest-africaine et partagent le franc CFA d'Afrique de l'Ouest, doté d'une banque centrale commune, la BCEAO, et d'une parité fixe avec l'euro établie à 1 euro pour 655,957 francs, assortie d'une garantie de convertibilité. Un second ensemble, la Zone monétaire ouest-africaine, réunit des économies dotées de monnaies nationales distinctes, à convertibilité limitée et à régimes de change plus ou moins administrés, parmi lesquelles le Nigeria, le Ghana, la Guinée, le Liberia, la Sierra Leone et la Gambie. Le Cap-Vert constitue un cas particulier, son escudo étant arrimé à l'euro par une parité fixe garantie par le Portugal.

Cette fragmentation a un coût économique direct. Une entreprise qui commerce entre deux pays de la région doit fréquemment passer par une devise tierce, supporter deux conversions, un écart de cours et des délais de règlement. Ce coût, invisible dans les statistiques macroéconomiques, est décisif dans les marges des petites et moyennes entreprises et constitue l'une des explications de la faiblesse persistante des échanges régionaux.

Le poids déterminant du Nigeria

Toute analyse de la faisabilité d'une union monétaire ouest-africaine se heurte à une asymétrie structurelle. Le Nigeria représente, selon les sources et les méthodes de conversion, entre la moitié et environ deux tiers du produit intérieur brut de la CEDEAO, et approximativement la moitié de sa population. Aucune union monétaire régionale ne peut être conçue indépendamment de la trajectoire macroéconomique nigériane, ni de la stabilité de son régime de change. Cette asymétrie n'a pas d'équivalent dans l'expérience européenne, où aucune économie ne dominait à ce point l'ensemble au moment de la création de la monnaie unique. Elle constitue donc une spécificité ouest-africaine qui appelle des solutions institutionnelles propres, notamment en matière de règles de vote et de gouvernance de la future banque centrale.

Une variable politique nouvelle

Le retrait du Burkina Faso, du Mali et du Niger de la CEDEAO, et leur constitution en Alliance des États du Sahel, modifie le périmètre du projet. Ces trois États demeurent à ce jour membres de l'Union économique et monétaire ouest-africaine et continuent d'utiliser le franc CFA, la sortie d'une union monétaire constituant une opération d'une complexité technique supérieure à la sortie d'une communauté économique. Un projet

de monnaie commune à ces trois États a été évoqué publiquement par leurs autorités, sans que sa mise en œuvre ait été engagée à la date de cette note.

UN AVERTISSEMENT MÉTHODOLOGIQUE

Ce champ est l'un de ceux où la désinformation circule le plus. En octobre 2025, un faux communiqué annonçant la sortie immédiate des États du Sahel du franc CFA a circulé massivement sur les réseaux sociaux, accompagné d'images fabriquées, avant d'être démenti par la présidence burkinabè elle-même. Toute analyse sérieuse de ce dossier suppose de ne retenir que les communiqués officiels et les sources institutionnelles vérifiables. C'est la règle que s'impose la présente note.

DEUXIÈME PARTIE

Ce que la décision de Lungi engage

La 69e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO s'est tenue le 19 juillet 2026 à Lungi, en Sierra Leone. Son communiqué final comporte quatre éléments qu'il convient de distinguer.

Le premier est la réaffirmation de l'échéance de 2027, présentée comme un instrument d'approfondissement de l'intégration économique régionale et de promotion d'une croissance durable, résiliente et inclusive.

Le deuxième, et le plus significatif sur le plan analytique, est le changement de méthode. La Conférence a décidé que le lancement commencerait avec les pays qui remplissent les critères de convergence définis et sont prêts à y prendre part, un appui approprié étant apporté aux autres afin de faciliter leur adhésion ultérieure. Cette approche graduelle marque une inflexion par rapport à la logique antérieure d'un lancement simultané, et constitue à nos yeux la décision la plus importante du sommet.

Le troisième élément concerne l'avancement institutionnel : consultations de haut niveau entre la Commission de la CEDEAO et les gouverneurs des banques centrales, enregistrement de la marque « Eco » auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, adhésion de la Guinée à la task force présidentielle chargée du programme, et convocation d'une réunion de cette task force avant le sommet ordinaire de décembre 2026.

Le quatrième est ce que le communiqué ne tranche pas. Plusieurs questions déterminantes demeurent ouvertes : l'architecture et le statut de la future banque centrale commune, les règles de prise de décision en son sein, et la composition exacte du premier cercle d'États participants.

Une décision de calendrier n'est pas une décision d'architecture.

Lungi a confirmé la première et ouvert la seconde.

Une inflexion à interpréter correctement

L'approche graduelle est souvent commentée comme un aveu de difficulté. Cette lecture nous paraît réductrice. Un lancement par cercles successifs est au contraire la méthode retenue par la plupart des unions monétaires abouties, qui ont procédé par élargissements progressifs à mesure que les économies candidates satisfaisaient les critères convenus. Elle protège le noyau initial de la contagion des déséquilibres et donne aux États en préparation un objectif clair et des incitations réelles à la réforme. Sa réussite dépend toutefois d'une condition : que les critères d'entrée soient appliqués avec constance, faute de quoi le mécanisme perd sa fonction disciplinante.

Cette exigence rejoint la préoccupation exprimée par la Conférence elle-même lors de sa session précédente, tenue à Abuja en décembre 2025, où les chefs d'État avaient fait part de leur vive préoccupation devant le faible niveau de convergence macroéconomique et les retards accusés dans l'exécution de plusieurs actions de la feuille de route. La séquence Abuja puis Lungi doit donc se lire comme un ajustement lucide de la méthode, et non comme un simple report déguisé.

L'Eco aura-t-il la valeur de l'euro ?

C'est l'affirmation la plus fréquemment rencontrée dans les commentaires publics, et l'une des moins fondées en l'état des décisions prises. Elle procède d'une confusion entre deux projets distincts, qu'il est utile de séparer clairement.

Deux projets, un même nom

Le premier projet est la réforme annoncée en décembre 2019 par les États de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, portant sur le franc CFA d'Afrique de l'Ouest. Cette réforme prévoyait le changement de dénomination de la monnaie en « eco », la suppression de l'obligation de centralisation d'une part des réserves de change auprès du Trésor français, la fermeture du compte d'opérations et le retrait des représentants français des organes de décision de l'union. Elle maintenait en revanche explicitement la parité fixe avec l'euro et la garantie de convertibilité. Dans cette configuration, et dans celle-là seulement, la valeur de l'unité monétaire reste arrimée à l'euro.

Le second projet est la monnaie unique de la CEDEAO, dont il est question à Lungi. Il concerne un ensemble plus large et n'a pas arrêté son régime de change. Trois configurations restent en discussion : un régime de change flexible, le maintien d'une parité fixe avec l'euro, ou un ancrage sur un panier de devises comprenant notamment l'euro, le dollar et le yuan, assorti d'une marge de fluctuation encadrée. Les orientations exprimées par les autorités régionales privilégient une solution flexible ou fondée sur un panier, en rupture avec l'ancrage unique historique, afin de préserver la compétitivité des économies exportatrices et de laisser à la future banque centrale une marge de manœuvre sur les taux directeurs.

La réponse rigoureuse à la question posée est donc la suivante : à ce jour, rien ne permet d'affirmer que l'Eco de la CEDEAO aurait une parité fixe avec l'euro, et les orientations connues suggèrent plutôt le contraire. Confondre les deux projets conduit à des anticipations erronées, y compris dans des décisions d'investissement et de couverture de change.

Le choix du régime de change n'est pas un détail technique.

C'est la décision économique la plus structurante du projet.

Note terminologique. Le terme « eco » désigne aujourd'hui, selon les contextes, la monnaie unique projetée de la CEDEAO et la dénomination retenue en 2019 pour le franc CFA réformé. Cette homonymie est en elle-même une source durable de malentendus. L'enregistrement de la marque « Eco » auprès de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle, salué à Lungi, contribuera à clarifier l'usage.

La convergence, obstacle réel

Le débat public se concentre volontiers sur les dimensions symboliques et politiques du projet. L'obstacle opérationnel est ailleurs, et il est mesurable.

LES SEUILS DE CONVERGENCE RETENUS

Déficit budgétaire inférieur à 3 % du produit intérieur brut. Inflation contenue sous 10 %. Dette publique plafonnée à 70 % du produit intérieur brut. Réserves de change couvrant au moins trois mois d'importations. À ces critères de premier rang s'ajoutent des critères secondaires, portant notamment sur la stabilité du taux de change nominal et sur le financement monétaire des déficits publics.

Ces seuils ne sont pas arbitraires : ils visent à garantir que les économies partageant une même monnaie ne soumettront pas la politique monétaire commune à des tensions divergentes. Or peu d'États satisfont simultanément l'ensemble de ces conditions, et l'écart demeure marqué entre les huit économies de l'Union économique et monétaire ouest-africaine, déjà soumises à une discipline commune, et celles de la Zone monétaire ouest-africaine.

Un paradoxe qui mérite d'être examiné

Une hypothèse de travail évoquée dans les discussions techniques consisterait à engager la première phase avec un noyau d'États extérieurs à l'UEMOA. Elle soulève une objection sérieuse, qu'il faut énoncer sans détour : les économies pressenties pour ce premier cercle sont aussi, pour plusieurs d'entre elles, celles dont les indicateurs de convergence sont aujourd'hui les plus éloignés des seuils, qu'il s'agisse de l'inflation, de la stabilité du change ou des équilibres budgétaires.

Il y aurait là une contradiction de méthode : fonder une union monétaire sur les économies les moins convergentes reviendrait à inverser la logique même des critères. Cette observation n'est pas un jugement porté sur ces pays, dont plusieurs conduisent des programmes de stabilisation exigeants et enregistrent des progrès réels. Elle porte sur la cohérence du séquençage, qui constitue précisément l'objet des travaux en cours de la task force présidentielle et des gouverneurs de banques centrales.

La question institutionnelle

La convergence macroéconomique est une condition nécessaire, non suffisante. L'expérience comparée des unions monétaires établit qu'une monnaie commune ne tient durablement que si trois éléments institutionnels sont réunis : une banque centrale dotée d'un mandat clair et d'une indépendance effective, des règles de décision acceptées par tous, y compris par l'économie dominante, et un mécanisme crédible de surveillance des engagements budgétaires. Ce sont exactement les trois points que le communiqué de Lungi laisse

ouverts, et c'est à leur résolution que se mesurera la solidité du projet, bien davantage qu'au respect d'une date.

CINQUIÈME PARTIE

Ce qui se joue économiquement

Au-delà des institutions, une monnaie unique se juge à ses effets sur l'économie réelle. Quatre mécanismes documentés méritent d'être distingués.

La suppression du coût de change intra-régional

C'est l'effet le plus immédiat et le plus tangible pour les entreprises. Il supprime les commissions de conversion, les écarts de cours et les coûts de couverture sur les flux intra-zone. Pour une entreprise industrielle dont la chaîne d'approvisionnement traverse plusieurs frontières régionales, l'économie est directe et récurrente.

La comparabilité des prix et la concurrence

Une unité de compte commune rend les prix immédiatement comparables d'un marché à l'autre. Cette transparence accroît la pression concurrentielle, favorise la spécialisation productive et facilite la construction de chaînes de valeur régionales, c'est-à-dire précisément le mouvement d'industrialisation partagée que promeut la ZLECAf.

L'allongement des horizons d'investissement

C'est l'effet le plus important pour les investisseurs, et le moins souvent souligné. L'incertitude de change pèse sur la valeur actualisée des projets longs et conduit à exiger des primes de risque élevées, ce qui exclut mécaniquement les projets industriels à rentabilité différée, soit exactement ceux dont l'industrialisation a besoin. La suppression du risque de change intra-zone, si elle est crédible et durable, abaisse cette prime et rend bancables des projets qui ne l'étaient pas.

L'approfondissement des échanges régionaux

Les données disponibles situent le commerce intra-africain autour de 15 à 16 % des échanges totaux du continent, pour une valeur de 213,8 milliards de dollars en 2025, en progression de 5,5 % sur un an, avec une projection d'environ 230 milliards pour 2026. À titre de comparaison, l'Union européenne réalise plus de 60 % de ses échanges en son sein. À l'échelle ouest-africaine, le commerce intra-communautaire est estimé autour de 12 % des échanges totaux. L'écart mesure l'ampleur du potentiel inexploité, que la Commission économique pour l'Afrique évalue à une progression possible de 45 % du commerce intra-africain à l'horizon 2045 sous l'effet de la ZLECAf.

UN POINT DE VIGILANCE ANALYTIQUE

La corrélation entre monnaie unique et intensité des échanges est établie empiriquement, mais la causalité est plus complexe qu'il n'y paraît. La faiblesse des échanges régionaux tient aussi, et sans doute davantage, à des facteurs non monétaires : infrastructures de transport, barrières non tarifaires, procédures douanières, structure des appareils productifs et similarité des paniers d'exportation. Une monnaie unique amplifie les effets d'une intégration réelle en cours ; elle ne la crée pas à elle seule. Cette précision n'affaiblit pas le projet, elle en éclaire les conditions de réussite.

SIXIÈME PARTIE

Ce qui avance déjà, indépendamment du calendrier

Un développement mérite une attention que le débat monétaire lui accorde rarement. Le Système panafricain de paiement et de règlement, initiative d'Afreximbank conduite avec le secrétariat de la ZLECAf et l'aval de l'Union africaine, permet des paiements transfrontaliers en monnaies locales sans passage obligé par une devise tierce. Il repose sur un mécanisme de compensation multilatérale.

Son déploiement s'accélère. L'adhésion de la Banque des États de l'Afrique centrale, annoncée en juillet 2026, porte le réseau à vingt-huit pays africains et seize commutateurs de paiement, réunissant plus de cent quatre-vingt-dix banques commerciales et entreprises de technologie financière. Les estimations disponibles évaluent la réduction possible des coûts de change à une fourchette de 20 à 30 %. Un dispositif de carte panafricaine et une place de marché des devises africaines complètent progressivement l'architecture.

La portée analytique de ce développement est considérable. Il démontre qu'une part substantielle des gains attendus d'une monnaie unique, à savoir la réduction des frictions de paiement et de la dépendance aux devises tierces, peut être obtenue par l'infrastructure financière sans attendre l'unification monétaire. Pour les entreprises et les investisseurs, la conséquence est immédiate : c'est un levier disponible maintenant, quelle que soit l'issue du calendrier de l'Eco.

SEPTIÈME PARTIE

L'expérience comparée, sans transposition

L'Europe a construit une union monétaire. Cette expérience ne constitue ni un modèle à reproduire ni une référence normative : les conditions économiques, démographiques et institutionnelles diffèrent trop profondément, et l'asymétrie nigériane, on l'a vu, n'a pas d'équivalent européen. Elle constitue en revanche un cas d'étude documenté, dont les difficultés sont au moins aussi instructives que les réussites, et qui appartient au patrimoine analytique commun.

Trois observations, énoncées sans prétention prescriptive, ressortent de ce cas. La première tient à la durée : plus de trois décennies séparent les premiers projets institutionnels de la mise en circulation effective, et cette lenteur, longtemps critiquée, s'est révélée être une condition de la solidité. La deuxième tient à l'incomplétude : la crise des dettes souveraines du début des années 2010 a révélé qu'une union monétaire dépourvue d'union bancaire et de capacité budgétaire commune reste vulnérable, et certains volets de cette architecture demeurent inachevés à ce jour. La troisième tient à la crédibilité des règles : les critères de convergence n'ont produit leurs effets disciplinants qu'aussi longtemps qu'ils ont été appliqués, et leur assouplissement discrétionnaire en a durablement affaibli la portée.

Ces observations n'emportent aucune recommandation pour l'Afrique de l'Ouest. Elles indiquent simplement les points où l'expérience disponible suggère de porter l'attention, et sur lesquels un dialogue technique entre institutions monétaires des deux continents aurait une valeur réciproque. La CECIIA considère que ce dialogue, conduit entre pairs et sans asymétrie de posture, fait partie de ce que le partenariat euro-africain peut produire de plus utile.

HUITIÈME PARTIE

Implications pour les entreprises et les investisseurs

De cette analyse, la CECIIA tire cinq points d'attention à l'usage des acteurs économiques engagés entre les deux continents.

Ne pas anticiper un régime de change qui n'est pas décidé. Les stratégies de couverture et les modèles financiers ne doivent pas intégrer l'hypothèse d'une parité fixe avec l'euro pour la future monnaie de la CEDEAO. Les trois scénarios ouverts produisent des expositions au risque très différentes et méritent d'être testés séparément.

Suivre les décisions d'architecture plus que les annonces de calendrier. Les prochains rendez-vous utiles sont la réunion de la task force présidentielle et le sommet ordinaire de décembre 2026. C'est de la banque centrale et des règles de décision, non de la date, que dépendra la portée réelle du projet.

S'appropriier dès maintenant l'infrastructure de paiement disponible. Les gains de coût et de délai permis par les dispositifs panafricains de règlement en monnaies locales sont accessibles immédiatement et ne dépendent d'aucune échéance monétaire.

Traiter la question monétaire comme une composante des décisions industrielles. Pour un projet de transformation locale, l'horizon de stabilité monétaire de la zone d'implantation pèse autant que la fiscalité ou le coût de l'énergie dans le calcul de rentabilité.

Distinguer les sources. Ce dossier est exposé à une désinformation active. Les communiqués officiels de la Conférence, les publications des banques centrales et des institutions financières régionales constituent les seules bases d'analyse admissibles.

*Une monnaie se juge à ce qu'elle permet de produire,
d'échanger et d'investir.*

La CECIIA suivra ce dossier dans la durée et en intégrera l'analyse à son Baromètre annuel de la co-industrialisation Europe-Afrique. Les entreprises, investisseurs et institutions souhaitant approfondir ces questions peuvent s'adresser à la Chambre.

SOURCES ET MÉTHODE

Références

Cette note s'appuie exclusivement sur des sources publiques vérifiables, principalement : le communiqué final de la 69e session ordinaire de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, Lungi, 19 juillet 2026 ; le communiqué final de la 68e session ordinaire, Abuja, décembre 2025 ; les publications d'Afreximbank, notamment l'African Trade Report 2026 et les communiqués relatifs au Système panafricain de paiement et de règlement ; les travaux de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique sur la ZLECAf ; les données de la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement relatives aux échanges intra-africains ; les textes de l'accord de coopération monétaire de 2019 entre la France et l'UEMOA ; ainsi que la vérification effectuée par les Observateurs de France 24 en octobre 2025 concernant un faux communiqué attribué à l'Alliance des États du Sahel.

Les données chiffrées relatives au commerce intra-africain diffèrent légèrement selon les institutions et les millésimes retenus. Les ordres de grandeur mentionnés dans cette note sont cohérents entre sources ; les écarts résiduels tiennent aux périmètres et aux dates de collecte.

La CECIIA ne prend pas position sur les débats de souveraineté monétaire, qui relèvent des décideurs et des sociétés concernées. Cette note a une finalité strictement analytique et informative. Elle n'engage ni conseil en investissement, ni recommandation financière.

Chambre Européenne de Commerce, d'Industrie et d'Investissement avec l'Afrique
contact@ceciia.eu · www.ceciia.eu